

Politique de confidentialité

La présente politique de confidentialité a pour but d'informer les usagers du traitement de données à caractère personnel induit par la fourniture du service proposé à l'article 8 des conditions générales d'utilisation (CGU) du site [cesu.urssaf.fr](https://www.cesu.urssaf.fr) accessible à la page :

<https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/conditions-generales-dutilisatio.html>

Les termes commençant par une majuscule auront la même définition que dans lesdites CGU.

Les données collectées et traitées par l'ACOSS dans le cadre du service permettent l'octroi de l'avance immédiate de crédit d'impôt pour les particuliers employeurs. Les données concernées sont les suivantes :

- Données nécessaires au service CESU pour une bonne reconnaissance du particulier, à savoir :
 - o Données d'identité (nom de naissance ; prénom(s) ; nom d'usage ; sexe ; date de naissance ; ville de naissance ; département de naissance ; pays de naissance) ;
 - o Coordonnées (adresse de résidence ; code postal ; commune ; coordonnées téléphoniques ; Adresse électronique) ;
- Données nécessaires au service CESU+ (numéro CESU, coordonnées bancaires),
- Données nécessaires à la vérification de la condition d'appartenance à un foyer fiscal redevable de l'impôt sur le revenu au préalable de l'activation du service d'avance immédiate de crédit d'impôt, à savoir :
 - o Le numéro d'identification fiscale transmis par l'administration fiscale au moment de la demande d'activation du service ou par le particulier dans le cas d'une absence de reconnaissance de celui-ci par l'administration fiscale. Ce numéro sera conservé par l'ACOSS ;
 - o La constitution du foyer fiscal, à savoir la situation de famille, et les éléments d'état civil des déclarants (noms d'usage, noms de naissance, prénoms) dudit foyer fiscal auquel appartient le particulier demandeur afin de vérifier la fiabilité des données d'identification. Les informations afférentes au déclarant non-demandeur ne seront pas conservées par l'ACOSS ;
- Données nécessaires à l'octroi de l'avance immédiate de crédit d'impôt et à son suivi (montant total de la déclaration, montant de l'avance immédiate de crédit d'impôt, plafond annuel d'avance immédiate de crédit d'impôt disponible sous condition de dépense et consommation effective).

L'Acoss s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir du système d'information CESU+ et des informations transmises par l'administration fiscale soient conformes à la réglementation en vigueur. A ce titre l'ACOSS vous informe :

- De la base légale de ce traitement, à savoir l'exercice d'une mission d'intérêt public de l'ACOSS en application de l'article L-133-5-12 du code de la sécurité sociale,
- De l'identité et des coordonnées du responsable du traitement de vos données : l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acoss) domiciliée 36 rue de Valmy - 93108 Montreuil Cedex, représenté par son directeur, M. Yann-Gaël Amghar ;
- Des coordonnées du Délégué à la protection des données : M. le Délégué à la Protection des données de l'ACOSS, 36 rue de Valmy - 93108 Montreuil Cedex, informatiqueetlibertes.acoss@acoss.fr ;

- Si, le cas échéant, le responsable de traitement a l'intention d'effectuer un transfert de vos données vers un autre pays ou une organisation internationale.

Quels sont les droits Informatiques et liberté que vous pouvez exercer ?

En application de la réglementation Informatique et libertés, vous disposez :

- De la possibilité de demander si l'Acoss détient des informations sur vous, et demander à ce que l'Acoss vous communique l'intégralité de ces données ;
- Du droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel ;
- De la possibilité de demander la rectification des informations inexacts vous concernant ;
- De la possibilité de vous opposer, le cas échéant pour des motifs tenant à votre situation particulière ;
- De la possibilité de demander, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 17 du règlement général sur la protection des données, que vos données soient effacées ;
- De la possibilité de définir le sort de vos données après votre décès.

Tous ces droits s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données de l'ACOSS, par email à l'adresse [informatiqueetlibertes.acoss@acoss.fr] ou par courrier postal à l'adresse suivante : ACOSS, Informatique et Libertés, 36 rue de Valmy, 93108 Montreuil Cedex; en justifiant dans les deux cas de votre identité conformément à l'article 77 du décret n°2019-536 du 29 mai 2019

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pourquoi vos données sont-elles recueillies ?

L'Acoss recueille vos données à caractère personnel afin de permettre le calcul de l'avance immédiate de crédit d'impôt afférente à vos déclarations réalisées sur le site du CESU, de déduire de façon contemporaine cette avance du montant total de vos déclarations, et de permettre le suivi de vos déclarations et de votre consommation du montant annuel d'avance immédiate de crédit d'impôt auquel vous avez droit.

Qui sont les destinataires de vos données ?

Vos données sont transmises à l'administration fiscale en charge de l'attribution des aides spécifiques dites « d'avance immédiate de crédit d'impôt » prévue à L 133-5-12 du code de la sécurité sociale.

Quelle est la durée de conservation de vos données ?

Vos données sont conservées pour une durée de trois ans à compter de la fin de l'année calendaire en cours pour chaque déclaration transmise bénéficiant du service d'avance immédiate de crédit d'impôt.

Comment la sécurité de vos données est-elle assurée ?

Vos données personnelles recueillies dans le cadre du service d'avance immédiate du crédit d'impôt sont traitées selon des protocoles sécurisés, à la fois informatiques et physiques.